

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 21/2/2024 N° D2024-11

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Avenant au contrat de bail civil du 24 juillet 2015 concernant la location
du l'ensemble immobilier à usage de bureaux sis 51 rue René Nicod à Oyonnax**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au
Président délégation de "**décider de la conclusion et de la révision de louage de
choses**" à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le contrat de bail civil signé le 24 juillet 2015 et l'avenant signé le 21 décembre
2021, concernant le renouvellement du bail pour une durée de 3 ans, à partir du
1^{er} janvier 2022,

DECIDE

Article 1 : Signature d'un avenant, concernant la prorogation d'un an supplémentaire
de la durée du bail, **entre Haut-Bugey Agglomération, situé au 57 rue René Nicod
01100 Oyonnax et la SCI NICOD 51, son siège social se situe au 51 rue René
Nicod 01100 Oyonnax.**

Article 2 : Le renouvellement du bail est conclu pour une durée de 4 ans qui a
commencé à courir à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2022, pour se terminer le
31 décembre 2025 et non le 31 décembre 2024.

Les autres clauses du contrat de bail restent inchangées.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de
Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera
publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

